



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/35

Conseil d'administration et Commission de contrôle du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon (COS) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/35 - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSION DE  
CONTROLE DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU  
PERSONNEL ACTIF ET RETRAITE DE LA VILLE DE LYON  
(COS) - DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA  
VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

**I - Contexte :**

Le Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon est une association de type loi 1901.

Elle est notamment composée des collectivités et établissements adhérents suivants :  
Ville de Lyon, CCAS de la Ville de Lyon, Syndicat mixte de gestion du conservatoire à  
rayonnement régional, Caisse des écoles de la Ville de Lyon, Ecole nationale supérieure  
des beaux-arts de Lyon, Syndicat des pompes funèbres intercommunales de  
l'agglomération lyonnaise.

Cette association a pour but d'instituer, en faveur des agents de la Ville de Lyon et des  
établissements adhérents, toutes les formes d'aides jugées opportunes notamment  
financières et matérielles, toutes actions de nature à favoriser leur épanouissement  
personnel, plus spécialement dans le domaine social, culturel et sportif et à favoriser les  
liens de solidarité et d'amitié entre les agents de ces différents services et établissements.

**II - Modalités de représentation :**

L'association se compose de membres de droit, de membres actifs, de membres adhérents  
et de membres bénéficiaires.

Le collège des membres de droit de l'association est composé de :

- la Ville de Lyon qui est représentée par un membre du Conseil municipal, nommé  
par arrêté du Maire de Lyon pour assurer la présidence de l'association, et par huit  
conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal ;
- le Conservatoire à rayonnement régional qui est représenté par le président de son  
Conseil d'administration ou son représentant ;
- la Caisse des écoles de la Ville de Lyon qui est représentée par le président de son  
Conseil d'administration ou son représentant.

Le Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon est  
administré par un Conseil d'administration composé de 23 membres :

- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants représentant la Ville de Lyon et  
désignés par le Conseil municipal parmi ses membres ;
- le Président du Conseil d'administration du syndicat mixte de gestion du  
conservatoire à rayonnement régional ou son représentant ;
- le Président du Conseil d'administration de la Caisse des écoles ou son  
représentant ;
- 10 membres élus parmi les membres actifs ;
- 2 membres élus parmi les membres adhérents.

La présidence de l'association, du conseil d'administration et du bureau sera assurée par un conseiller municipal de la Ville de Lyon nommé par arrêté du maire.

Par ailleurs, la Ville de Lyon dispose de 2 représentants au sein de la Commission de contrôle de l'association qui a vocation à contrôler les comptes du Comité des œuvres sociales. Ces deux représentants sont désignés par le Conseil municipal parmi ses membres et en dehors des élus désignés pour siéger au sein du conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 26 janvier 2019 ;

### **DELIBERE**

- 1- Mesdames Marie-Agnès CABOT, Sonia ZDOROVITZOFF, Stéphanie LEGER, Béatrice DE MONTILLE et Béatrice GAILLIOUT et Messieurs Steven VASSELIN, Alexandre CHEVALIER et Ludovic HERNANDEZ. sont désignés pour représenter la Ville de Lyon en tant que titulaires, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon.
- 2- Mesdames Aurélie MARAS, Sylvie TOMIC, Françoise BLANC, Delphine BORBON et Sylvie PALOMINO et Messieurs Akif EKINCI, David SOUVESTRE et Philippe PRIETO sont désignés pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléants, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon.
- 3- Madame Valerie ROCH et Monsieur Ivan REVEL sont désignés pour représenter la Ville de Lyon en tant que titulaires, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission de contrôle du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET